

FICHE DE SIGNALEMENT

pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques

Vous souhaitez signaler un nid sur votre propriété et demandez sa destruction.

1. Remplissez et signez ce formulaire puis déposez-le en mairie,
2. Le référent « espèces nuisibles » de votre commune vous contactera afin de constater leur présence effective et la localisation précise du nid.
Il transmettra votre demande à DINAN AGGLOMÉRATION (coordonnées ci-dessous).
3. Un prestataire spécialisé et conventionné interviendra pour la destruction du nid.

Votre commune et Dinan Agglomération prennent en charge 100% de la prestation de destruction de nids de frelons asiatiques. La présence du propriétaire, ou d'un tiers désigné par celui-ci est obligatoire pendant le passage de l'entreprise.

LOCALISATION EXACTE DU NID

Numéro et lieu-dit :

N° parcelle cadastrale :

Etes-vous sûr qu'il s'agisse de frelons asiatiques : OUI NON
(pris en charge financière uniquement pour les nids de frelons asiatiques)

LE PROPRIETAIRE DU TERRAIN OU SE TROUVE LE NID

Nom :

N° téléphone :

PERSONNE DESIGNEE EN CAS D'ABSENCE DU PROPRIETAIRE

Nom :

Adresse :

N° téléphone :

N° téléphone portable :

LE NID

Ces renseignements sont importants et détermineront les moyens matériels et humains à mettre en œuvre.

Support du nid (arbre, poteau, charpente...) :

Hauteur approximative du nid: < à 5 mètres entre 5 et 20 mètres > à 20 mètres

Taille du nid en cm :

Autres renseignements pouvant être utiles (environnement à proximité du nid) :

CADRE RESERVE AU REFERENT COMMUNAL

Date de validation de la demande :

Cachet de la mairie
Signature du référent communal